

RAPPORT

*de la commission d'environnement
et d'urbanisme*

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

***LES COMPTES 2022
DE LA VILLE DE SION***

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier M. Dondainaz pour sa présentation synthétique des comptes, le Président de la Municipalité, les Conseillères et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses questions.

La Commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes pour l'année 2022, dont le plaisir de partager un moment avec le Président et le Chef du Service des finances.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé les éléments concernant ses compétences à savoir l'environnement, l'urbanisme, les travaux publics, l'énergie ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **11** membres présents.

II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Dicastère 0

Question 1

Au sujet de la société Greenwatt : quel est l'historique de Sion avec cette société ? pourquoi l'avoir quittée ? à quel coût les actions ont-elles été achetées puis revendues ?

Réponse

La Ville de Sion a toujours pour objectif d'investir dans les énergies renouvelables. C'est d'ailleurs pour répondre à cet objectif stratégique que la Ville de Sion a, en 2017, renforcé son engagement dans la production hydraulique en acquérant des actions dans la Lizerne et Morge SA. La volonté du conseil municipal de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux va également dans le sens de l'orientation stratégique de la ville en termes énergétique.

Concernant Groupe E Greenwatt SA, le Conseil municipal a estimé qu'il n'était plus judicieux d'être investi dans cette société. Cette dernière, qui est essentiellement une structure de participations, a vu son champ d'activités évoluer de la production de NER à l'intégration de l'efficacité énergétique du Groupe E. Suite au projet Elan21, le Groupe E a décidé de reprendre l'efficacité énergétique au sein de la société-mère et étudie la cession des activités de biomasse. Pour la Ville de Sion, au-delà des échanges d'expérience et d'une participation financière dans une société qui a investi près de 100 millions dans les énergies renouvelables, aucune collaboration n'a pu véritablement voir le jour avec OIKEN. De plus, la Ville ne bénéficie d'aucune part d'énergie, ni n'a perçu de dividendes depuis son entrée au capital.

La Ville a acheté les actions de Greenwatt SA en deux fois. La première prise de participation a eu lieu en 2011 pour 1,2 million et la deuxième en 2013 pour 1,8 million. Ces actions ont été amorties et figuraient à une valeur comptable de Fr. 231'975.95 dans notre bilan. En 2022, elles ont été vendues au Groupe E pour 3 millions (valeur nominale des actions). Cette opération a généré un gain comptable de 2'768'024.05 dans les comptes 2022 (rubrique 150.4419).

Question 2

Ne faudrait-il pas revoir la dynamique de formations qui semble en sous-utilisation ?

Réponse

Les RH sont à l'initiative d'une à deux campagnes de formation par année. Cela se fait généralement en collaboration avec la SUVA et d'autres communes du Valais romand. En 2022, ce fut une formation d'une ½ journée au centre de la Pasec à Sierre en faveur des collaborateurs/trices de la voirie et des parcs et jardins

Pour le reste, les RH assurent plutôt un suivi administratif de la formation, notamment :

3. pour les petites formations : publication du catalogue du Canton, suivi des inscriptions et contrôle des factures ;

4. pour les formations certifiantes : rédaction des contrats de redevance pour les bénéficiaires et remboursement des notes de frais.

Dans ces 2 cas de figure, ces formations sont convenues et décidées au sein des services, généralement lors des entretiens d'évaluation annuels.

Il est donc difficile d'expliquer les raisons de cette « non-consommation » des budgets de formation mis à disposition des services.

Néanmoins, les explications de la direction de l'aéroport (- CHF 45'449 par rapport au budget), à ce sujet sont les suivantes :

« En 2022, l'aéroport était en sous-effectif de 4 personnes et en hyper-croissance d'un point de vue de l'activité aéronautique. L'accès aux formations a de facto été limité au personnel en place. Le budget prévoyait également la formation à Genève des nouveaux collaborateurs qui a eu lieu pour certains en 2023 ».

Il est prévu, avec l'arrivée de notre nouveau chef de service RH, de renforcer la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs.

Question 3

Impact de pénurie sur les investissements de la Ville. Est-ce une exigence cantonale et le cas échéant est-ce que c'est subventionné ? Plan d'action prévu en cas de pénurie d'électricité

Réponse

- Il n'existe pas, à ce jour d'exigence précise émise par le canton pour des investissements à consentir par les communes / villes. Dans ce contexte, il est utile de rappeler l'existence du document « Pénurie d'énergie – Guide pour les communes » publié en novembre 2022 (Lien pour le téléchargement du document => [Pénurie d'énergie](#)). Les mesures concrètes prises par la commune de Sion afin de pouvoir assurer un certain niveau de fonctionnement de ses services essentiels ne nous sont pas connues.

- A la question « Plan d'actions prévu en cas de pénurie d'électricité », nous pouvons communiquer les éléments suivants pour les éléments sous gestion d'OIKEN :

o Electricité :

- les modalités sont prévues au niveau de la confédération -> ordonnances avec les différentes phases OSTRAL.
- Plan de délestage établi par le OIKEN – communication au canton

- L'ordonnance sur le délestage prévoit certaines exceptions, ceci dans la mesure où cela est possible au niveau technique. Nous avons eu des échanges avec les autorités cantonales (Office cantonal de la protection de la population - OCPP) concernant certaines infrastructures jugées critiques/sensibles. Les réponses ont été transmises à l'OCPP -> de nombreuses infrastructures sensibles ne peuvent pas être protégées en cas de délestage et des mesures doivent être prises par leurs exploitants.
- o Gaz :
 - Ordonnances définies au niveau national avec différentes phases. Contingentement prévu, mais pas de délestage. Clients privés et CAD pas concernés par le contingentement.
 - Analyse effectuée par OIKEN qui gère le réseau de gaz -> le réseau continuera à fonctionner en cas de délestage d'électricité
- o Eau potable :
 - Le réseau d'eau potable de la ville de Sion est géré par OIKEN
 - Mesures identifiées -> le réseau continuera à fonctionner normalement en cas de pénurie d'électricité.
- o Réseau CAD de Sion :
 - Mesures identifiées -> le réseau continuera à fonctionner normalement en cas de pénurie d'électricité.

- Le plan d'actions globale de gestion en cas de pénurie d'électricité, s'il existe, est à établir par chaque commune.

- Il est aussi utile de mentionner que le canton a réalisé un important travail pour établir des plans de continuité des activités (PCA) de leurs services, et qu'il sera demandé aux communes d'en faire de même. Cela risque de nécessiter des travaux ou analyses spécifiques pour les services de la ville, cependant le canton n'a pas encore mis à disposition des communes la méthodologie retenue et a communiqué qu'il n'aidera pas financièrement les communes pour réaliser ce travail ni pour mettre en œuvre des mesures. Cependant l'Antenne Région Valais a décidé de réaliser des fiches techniques pour mettre en place ces plans de continuité à l'échelle des communes.

Question 4

Il serait intéressant de savoir ce qui a été économisé dans toutes les sections .3120. Quelles ont été les mesures d'économie d'énergie eau et électricité et leurs conséquences ?

Réponse

A la page 18 de la brochure figure le tableau des charges par nature. La nature 3120 « Achats d'eau et d'énergies » se compose de la manière suivante :

	Comptes 2022	Budget 2022
- Achats d'énergies de partenaires (rubrique 264.3120)	Fr. 8'337'230	Fr. 12'070'000
- Achats d'eau et d'énergies pour l'ensemble des services de la ville	Fr. 4'924'859	Fr. 4'884'500
Total de la rubrique 3120	Fr. 13'262'088	Fr. 16'954'500

Force est de constater qu'il n'y a pas eu de variantes importantes par rapport au budget pour les charges d'eau et d'énergies ordinaires. La forte diminution concerne les achats d'énergies de partenaires. Les mesures d'économie d'énergies ont été introduites dans les dernières semaines de l'année 2022 et ont impacté que faiblement l'exercice en question.

A relever encore que les consommations d'eau et d'énergies varient fortement en fonction des conditions météorologiques. L'évolution des tarifs, ainsi que les dates des relevés des compteurs, impactent également ces rubriques comptables.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	110.3199	Autres charges d'exploitation	59

Question 5

Une explication est demandée sur le détail des activités liées à la fusion de communes. Qu'est-ce qui a amené à l'augmentation des montants par rapport au budget et la nature des dépenses ?

Réponse

Un tel projet comporte trois volets principaux (étude de faisabilité, étude opérationnelle et phase de réalisation) et des éléments annexes (avis de droit et organisation d'ateliers et de soirées d'information, communication, etc). La différence entre le budget et les comptes 2022 est due à l'évolution de la planification. L'étude de faisabilité s'est terminée en 2022 (premier trimestre) et l'étude opérationnelle s'est faite de manière très complète, ce qui a nécessité plus de travail qu'imaginé pour atteindre le niveau de détail souhaité. L'étude opérationnelle s'est terminée en 2023.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	150.4419	Récupération créances fiscales + autres gains PF	65

Question 6

Selon l'explication il s'agit d'une relance d'actes de défauts de bien. Pourquoi cela n'a pas été fait par le passé ? pourrait-on avoir des détails ?

Réponse

En cas de retour à meilleure fortune de la personne concernée, le service des finances se charge de relancer les actes de défaut de biens (ADB) en sa possession. Ce travail de fourmi génère des recettes annuelles entre 250'000 et 400'000 francs par an.

La forte augmentation par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022 n'est pas due à des récupérations d'ADB, mais plutôt au bénéfice comptable réalisé lors de la vente des actions Greenwatt SA. Nous constatons, avec regret, que le commentaire de la page 74 de la brochure n'était pas complet et nous vous présentons nos excuses.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Investissements	116.5200	Logiciels	213

Question 7

Concernant la Gestion électronique des documents : La CEU souhaite connaître le bilan de la mise en place de la GED.

Réponse

Pour rappel, le projet est prévu sur 6 ans. Le contrat avec Swisscom (Suisse) SA a été signé en décembre 2020. L'infrastructure informatique, permettant le réel début du projet, a été mise à disposition en décembre 2021. Le projet dans son ensemble devrait être finalisé en 2026-2027. Les premiers retours de la mise en place de la GED sont positifs pour les utilisateurs des trois services pilotes en production :

- Administration générale
- Service des Finances
- Service Economie, Innovation et Tourisme

La phase d'industrialisation (déploiement global) a pu débuter courant 2022.

Les travaux sont terminés depuis pour :

- Service éducation et culture
- Service affaires sociales

Les travaux sont en cours pour :

- Service sécurité publique
- Service travaux publics
- Service urbanisme et mobilité.

Les travaux sont à débiter pour :

- Service bâtiments et constructions
- Service sports, jeunesse et loisirs

A noter que les services « techniques » ont de nombreux besoins spécifiques, ce qui va prendre du temps.

Dans l'intervalle, la numérisation progresse au sein de la Ville avec la centralisation du courrier entrant en production pour les unités administratives.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.3120	Achats d'eau et d'énergies	81

Question 8

La CEU souhaite des explications en lien avec la décision du TF.

Réponse

En juillet 2013, le Service Cantonal des Contributions du Canton du Valais a procédé à une taxation des sociétés hydroélectriques, pour les périodes fiscales 2009 à 2011 sur la base d'un modèle incluant un prix du marché (Prix de vente minoré).

Lesdites sociétés ont rejeté le modèle d'imposition et ont fait recours. Elles défendaient un modèle basé sur le prix de revient majoré.

Le 27 mai 2019, le Tribunal Fédéral (TF) a admis le recours des sociétés hydroélectriques en ce qui concerne l'impôt fédéral direct, l'impôt cantonal et communal.

Dans son Arrêt, le TF a défini les éléments suivants :

- Les sociétés hydroélectriques sont libres dans la méthode de détermination du bénéfice.
- Selon les principes de l'OCDE, la méthode du coût de revient majoré est appropriée lorsque des produits semi-finis sont vendus ou lorsque des entreprises associées ont conclu des accords de mise en commun d'équipements ou d'approvisionnement à long terme. Le TF est d'avis que l'électricité produite par les sociétés hydroélectriques est un produit semi-fini, car elle doit faire l'objet de transformations avant d'être livrée aux consommateurs finaux. Le TF a conclu que la méthode du coût de revient majoré peut être utilisée en conformité avec l'art. 58 al. 3 LIFD pour des sociétés de partenaires dans le domaine de la production électrique.
- Les coûts de revient doivent être déterminés sur la base du compte de résultat sous déduction de la charge fiscale de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

En 2021, les sociétés hydroélectriques ont signé un accord avec le Canton du Valais couvrant la période de 2009 à 2023.

Des provisions pour risque fiscal ont été constituées dans les comptes des sociétés de partenaires ainsi que dans les comptes de la Ville. A ce jour, toutes les provisions ont été dissoutes.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.4250	Ventes	81

Question 9

La CEU souhaite des détails sur ces ventes d'énergie.

Réponse

Les ventes provenant des grandes installations (Bugey, Mattmark Lienne, Lizerne et Morge, 1ereDixence, Bramois) ont généré un chiffre d'affaires de 15.5 MCHF, celles de la mini-hydro de 1.0 MCHF et enfin 0.03 MCHF pour le solaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Investissements	260.5610	Subventions accordées au canton	219

Question 10

Qu'est-ce qui explique l'augmentation de 102'000 frs de la part de la Ville ?

Réponse

Conformément aux dispositions légales, la Ville doit mettre à disposition les terrains équipés nécessaires à l'implantation des établissements scolaires cantonaux (secondaire II et tertiaire) et participer à 10% des dépenses d'investissement.

Selon l'arrangement conclu avec les services cantonaux, la Ville s'engage à payer au maximum 2 millions par an pour les constructions/rénovations des écoles concernées (EPFL, nouveau collège, lycées-collèges des Creusets et de la Planta, EPTM, EPCA, etc.). En 2022, nous avons payé

davantage pour la construction d'Alpôle (EPFL) et moins pour les rénovations des lycées-collèges des Creusets et de la Planta. Au final, l'engagement total de 2 millions a été respecté. Il est important de relever que ces dépenses sont liées et que la Ville s'active fortement auprès du Canton pour lisser sur les années le paiement de ces importantes subventions d'investissement.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Subventions	260.3634	Subventions accordées au canton	294

Question 11

Détail des subventions pour The Ark (augmentation au budget et aux comptes).

Réponse

La Fondation The Ark organise et coordonne les différentes activités permettant l'établissement, l'éclosion, la croissance et l'épanouissement de sociétés en Valais. Elle crée les conditions-cadres adéquates pour inciter les acteurs économiques valaisans à faire preuve de créativité et d'innovation. Les communes qui hébergent des sites (BioArk Monthey et Viège, BlueArk Entremont, IdeArk Martigny, PhytoArk Conthey, SpArk Sion, TechnoArk Sierre) participent au financement sur la base d'une cotisation annuelle à la Fondation et sur la base d'une subvention annuelle accordée au site en lui-même.

Pour Sion, cela représente :

- Une cotisation annuelle de Fr. 70'000.- à la Fondation The Ark.
- Une subvention annuelle de Fr. 70'000.- au PhytoArk SA à titre de remboursement d'un prêt NPR.
- Une subvention de Fr. 50'000.- à SpArk SA.

Le dépassement de Fr. 17'500.- par rapport au budget en 2022 est lié au PhytoArk SA et s'explique comme suit.

En 2021 la Ville de Sion, après avoir été à l'origine de PhytoArk SA a décidé de vendre une partie de ses actions à la commune de Conthey qui avait émis la volonté de s'investir dans cette plateforme technologique. Ainsi Conthey en est devenu l'actionnaire principal à hauteur de 60%, la Ville de Sion et la Fondation The Ark se partageant les 40% restants à parts égales. En conséquence, la commune de Conthey est devenue elle aussi membre de la Fondation The Ark avec une cotisation annuelle de Fr. 70'000.-

Afin de faciliter la transition, il a été décidé que la cotisation annuelle 2022 de Conthey serait prise en charge pour 75% par la commune de Conthey (Fr. 52'500.-) et pour 25% (Fr.17'500.-) par la Ville de Sion.

Dès 2023, commune de Conthey versera l'intégralité de la contribution.

Dès lors, les cotisations et subventions versées par la Ville de Sion à la Fondation The Ark et aux incubateurs seront à nouveau conformes au budget à hauteur de Fr. 190'000.-

La différence par rapport aux comptes 2021 (+ Fr. 50'000.- au budget 2022) s'explique par la création de SpArk SA en 2022.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Subventions	264.3637	Subventions aux personnes physiques	294

Question 12

Concernant les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, la CEU souhaite avoir un détail par mesures.

Réponse

M1 Isolation thermique		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	19	150'500 CHF
2020	15	174'483 CHF
2021	19	169'134 CHF
2022	24	166'087 CHF

M2 Installation thermique		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	1	2'420 CHF
2020	1	1'901 CHF
2021	1	2'960 CHF
2022	1	4'490 CHF

M3 CECB+		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	18	7'080 CHF
2020	35	14'780 CHF
2021	23	9'380 CHF
2022	47	23'600 CHF

Montants réservés

Année	Montant [CHF]
2019	160'000
2020	191'164
2021	181'474
2022	194'177

Le budget n'a pas entièrement été utilisé, car il dépend du nombre de demandes. Le récapitulatif ci-dessus nous indique que le nombre de demandes est en constante augmentation. Nous pouvons donc supposer que les montants réservés pour l'année en cours atteindront ou dépasseront ceux de 2022.

Commentaire de la CEU : Les grands objets sont donc toujours péjorés selon les chiffres ci-dessous. La Commission se réjouit de pouvoir étudier le nouveau règlement sur l'énergie.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
3	Fonctionnement	301.3130	Prestations de service de tiers	89

Question 13

Concernant le transport des élèves : pour quelles activités ces mesures sont en place ? est-ce que la diminution des comptes est vraiment due au COVID ? peut-on avoir le détail par activités et l'indication d'où sont les baisses ?

Réponse

Comme mentionné dans les commentaires, la baisse des dépenses est effectivement due à une diminution des prestations suite aux mesures covid mises en place durant la première partie de 2022. Ainsi, sur les Fr 225'000.- accordées par l'Etat pour diverses activités scolaires (Fr 90.- par élève, pour 2500 élèves sédunois, enregistrés comme subvention cantonale sous la rubrique 301.4631), nous avons dépensé environ Fr 50'000.- puisque quasiment toutes les promenades d'école de fin d'année et autres activités ludiques durant l'année scolaire ont été supprimées ou organisées différemment.

D'autre part, vu la suppression de cours à la piscine/patinoire ainsi que de films, spectacles ou autres activités culturelles (par exemple à la Ferme Asile), les frais de transport pour les élèves des centres scolaires situés hors centre-ville (Uvrier, Bramois, Champsec, Salins, Châteauneuf, Pont-de-la-Morge) ont également été diminués à hauteur d'environ Fr 30'000.-, ce qui explique une baisse d'environ Fr 208'000.- dans cette rubrique. Dès la nouvelle rentrée scolaire 22-23, les activités d'avant-covid ont pu reprendre normalement.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
3	Fonctionnement	301.4230	Ecolages	89

Question 14

Pourquoi cette augmentation importante ? Combien d'élèves hors commune sont scolarisés à Sion et selon quelle répartition géographique ?

Réponse

Pour l'année scolaire 22-23, nous avons scolarisé 21 enfants domiciliés hors commune de Sion dans nos classes, ce qui correspond à un montant total de Fr 56'700.- (Fr 2400.-/élève pour les frais de scolarité et Fr 300.- pour les fournitures scolaires et les activités sportives et culturelles relatifs à la scolarité obligatoire). Sur ces 21 enfants, 18 fréquentent les classes allemandes de Sion (4 de Conthey, 5 de Grimisuat, 1 de Nendaz, 1 de Saillon, 4 de Savièse, 1 de Vétroz et 2 du MontNoble). Les trois autres enfants fréquentent les classes françaises de Sion pour des raisons de proximité ou familiales.

Information complémentaire : pour l'année scolaire 22-23, 45 enfants domiciliés à Sion fréquentent une classe hors commune (cas de proximité) pour lesquels Sion paie un écolage.

Les communes suivantes sont concernées : 40 enfants à Aproz/Nendaz, 3 enfants de Pont-de-la-Morge à Conthey et 2 enfants des Agettes à Veysonnaz.

Nous enregistrons dans cette rubrique également

- les frais généraux pour les fournitures scolaires et les activités sportives et culturelles facturés aux communes à hauteur de Fr 300.-/ pour des enfants placés en institution, comme par exemple La Bruyère ainsi que les montants facturés aux parents sédunois (part parentale) des élèves qui sont placés dans des institutions privées comme Don Bosco, mais scolarisés dans nos classes (Fr. 35'065.20)
- la participation des parents aux frais de transports (Fr 100.-/enfant/an) pour les élèves ne répondant pas aux critères de distance (distances inférieures à 2km entre domicile et école), dans la mesure où cela n'entraîne pas la mise en place de nouvelles lignes de bus ou surcharge les lignes déjà existantes (Fr 6300.-).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
3	Fonctionnement	303.4631	Subventions acquises du canton	91

Question 15

Grâce aux subventions il y a plus de revenus que de charges (excédent de revenus). Est-ce acceptable ? Peut-on faire des bénéfices sur cette rubrique ?

Réponse

La Ville de Sion ne fait pas de bénéfice sur cette rubrique. Vu qu'il s'agit d'une prestation entièrement prise en charge par le canton, le Département de l'économie et de la formation a décidé de fixer une avance sur la subvention cantonale d'exploitation calculée sur la base du budget annoncé. La subvention est redistribuée sous forme d'un acompte annuel.

Le paiement du solde de la subvention cantonale pour l'année 2022 n'interviendra qu'après contrôle et approbation des comptes déposés ainsi que du rapport de l'organe de contrôle. Les ajustements y relatifs seront versés ou facturés.

Nous ne connaissons donc pas encore le montant des subventions totales et définitives pour 2022, mais avons reçu le 13 décembre 2022 le solde de la subvention cantonale d'exploitation pour 2021, soit un montant s'élevant à Fr 384'294.46.

Sous cette rubrique figurent donc une avance de l'Etat pour 2022 ainsi que le solde de subvention pour 2021, ce qui explique un chiffre positif dans nos comptes 2022.

Remarque de la CEU : La Commission constate que les subventions cantonales sont toujours versées en retard.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
3	Investissements	308.5040	Terrains bâtis	225

Question 16

Le SMSPP quitte son centre. Quelle est la raison du déménagement et où ira-t-il ?

Réponse

Dans le cadre du projet du nouvel bâtiment administratif, les écoles de Sion mettent à disposition de l'administration communale tout le bâtiment no 4 au nord du complexe scolaire du Sacré Cœur et adjacent au bâtiment de l'ancien hôpital, afin d'y intégrer des bureaux/services communaux. Mais cet abandon de salles de classe exige une réorganisation du centre scolaire du Sacré Cœur. Ayant des locaux vides à Gravelone, l'administration et quelques thérapeutes du SMSPP y déménageront et libéreront ainsi plusieurs salles de classe au Sacré Cœur. La prise en charge de nos élèves du Sacré Cœur par des thérapeutes du SMSPP (psychologue, logopédiste et psychomotricienne) est cependant toujours garantie dans ce centre, mais les élèves venant d'autres centres seront désormais pris en charge par le SMSPP à Gravelone.

Il n'y a donc pas plus de déplacements de nos élèves au bénéfice de prestations du SMSPP, mais ces dernières seront offertes dorénavant à Gravelone et non plus au Sacré Cœur. Cette rocade permet à la ville de pouvoir disposer de tout un bâtiment supplémentaire pour ses propres besoins. Les autres délocalisations actuelles de prestations SMSPP dans les centres scolaires de Bramois et des Collines sont maintenues telles quelles.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
3	Investissements	320.6310	Subventions acquises du canton	226

Question 17

Est-ce que la subvention pour Pôle Musique est décalée ou annulée ?

Réponse

Cette subvention est simplement décalée dans le temps. La première tranche de la contribution du canton pour le Pôle musique devrait nous être versée cet automne.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
4	Subventions	404.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	299

Question 18

Concernant l'Aide à l'intégration des étrangers : Pourquoi le montant mis au budget n'a pas été utilisé ?

Réponse

En relation avec cette question, voici deux éléments de réponse, complémentaires.

1. Lors de l'élaboration du budget 2022, au printemps 2021, le montant dédié à REDIDA de Fr. 16'500.- demeurait incertain en raison de la situation liée à la crise sanitaire et des restrictions inhérentes pour une manifestation populaire de cette ampleur. Ainsi l'enveloppe y relative fut intégrée, dans le budget 2022, à celle dédiée aux « aides casuelles relatives à l'intégration des étrangers » et susceptible de financer des projets de substitution, couvrant ainsi le même pilier du Programme d'intégration cantonal « Pilier III : intégration sociale / se rencontrer ». En définitive, le front sanitaire s'est assoupli et la manifestation REDIDA put se réaliser, engageant ainsi le montant dans la rubrique ordinaire.
2. En outre, le solde résiduel de la rubrique « aide casuelle [...] » de Fr. 11'389.-provient du fait qu'aucune demande d'aide ponctuelle n'a été déposée en 2022. Ces subventions sont engagées selon les projets qui peuvent être programmés dans les actions planifiées par l'office de l'intégration (comme la Semaine d'actions contre le racisme).

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.3130	Prestations de services de tiers	127

Question 19

Le montant double. Comment expliquer cette augmentation ? peut-on avoir des explications complémentaires ? Est-ce que le mode de calcul est juste ? comment est-il décidé et est-il approprié ?

Réponse

Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs. Le premier concerne certaines manifestations qui entraînent l'exigence de moyens supplémentaires (par exemple certains matchs à risque du FC Sion). Ces montants sont refacturés aux organisateurs et apparaissent dans la rubrique 500.4240. Le deuxième facteur concerne les tâches effectuées par la PRVC, au nom de la Ville de Sion. Le mode de calcul est déterminé dans le contrat de prestations et a été estimé en fonction du nécessaire travail à l'acquisition des revenus en question (rémunération au taux de 10%). Pour ce facteur, l'augmentation de 2022 est due à l'encaissement de l'impôt sur les chiens par la PRVC (rubrique 500.4033) bien plus importante que prévue en raison de la mise à jour de la base de données des détenteurs de chiens, en plus de l'augmentation des ventes de vignettes de stationnement. Le montant est approprié, puisque la tâche est effectuée de A à Z par la PRVC.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.4033 500.4240 500.4270	Taxe pour les chiens Taxes d'utilisation et de prestations de service Amendes	128

Question 20

Explications pour ces rubriques qui ont augmenté par rapport aux prévisions du budget.

Réponse

Taxe pour les chiens : la base de données des détenteurs de chiens a été mise à jour (synchronisation avec la base de données amicus) et la PRVC a facturé l'impôt sur cette nouvelle base.

Taxes d'utilisation et de prestations de de service : refacturation de frais de sécurité aux organisateurs de manifestations (voir question précédente), augmentation du nombre de vignettes de stationnement.

Amendes : il s'agit des amendes que le conseil municipal inflige en cas d'infraction de police du commerce (mandats de répression pour trouble de l'ordre et/ou de la tranquillité publique par les établissements publics). L'augmentation s'explique par le retour à la normale après la phase de pandémie. D'autre part, il est important de souligner que ce montant n'apparaissait pas du temps de la police municipale, car il était dans la même rubrique que les autres amendes.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.4470	Loyers terrains bâtis, bien-fonds PA It	128

Question 21

Pendant le covid les terrasses ont été mises à disposition. Est-ce que le montant est redevenu normal, ou est-ce qu'il y a eu une augmentation des demandes de terrasses ou une augmentation de la taxe pour les terrasses ? Quelle est la part des chantiers ?

Réponse

Le montant des terrasses est redevenu normal en 2022 et il n'a pas été augmenté. Dans cette rubrique les terrasses représentent 45%, les chantiers 30% et le solde de 25% concerne d'autres utilisations du domaine public (manifestations, cirques, marchés, etc).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	503.3101	Matériel d'exploitation,	130
		503.3111	fournitures Machines, appareils et véhicules	

Question 22

Le matériel en lien avec l'anticipation de la pénurie est-il une exigence cantonale ou initiative communale ?
Même question par rapport à aux nouvelles génératrices.

Réponse

Le canton a émis plusieurs recommandations aux communes afin de pallier -dans l'urgence- à une pénurie énergétique. Il a été demandé de se préparer à mettre en place des points de secours d'urgence avec notamment la possibilité d'accueillir des citoyens au chaud et de fournir de l'électricité aux personnes dépendantes de moyens médicaux tels que des respirateurs. La création de points de rencontre d'urgence (PRU) a aussi été annoncée mais aucun détail supplémentaire n'a été donné par le canton actuellement sur le matériel indispensable et le financement de ce matériel.

Remarque de la CEU : La CEU est surprise que le canton n'ait encore rien édicté en vue de la préparation de l'hiver.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	503.3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	130

Question 23

La CEU souhaite une justification de l'augmentation du montant. Détail et explications complémentaires de la rubrique.

Réponse

Dans l'entretien des installations, 12'000 frs non budgétisés ont été consacrés à l'augmentation de la capacité des batteries de secours qui permettent de faire fonctionner les installations prioritaires du local du feu en cas de blackout : portes des véhicules et éclairage des locaux stratégiques. Concernant l'entretien des véhicules, un problème sur la pompe d'un tonne-pompe lourd a entraîné une réparation de 10'000 frs. Un montant similaire a été consacré à la voiture de l'officier de service en raison de l'infiltration d'eau dans le diesel qui a fortement abîmé le moteur. Enfin, dans l'entretien du matériel et de l'outillage, il y a une augmentation générale des

tarifs pour les différents services et contrôles périodiques du matériel : agrégats de désincarcération, matériel pour la protection respiratoire, machines électriques, etc.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	600.	Administration, réseau routier et environnement	141

Question 24

Concernant Publibike et Vélo-Spot : quelle est la stratégie pour installer les stations de parcage de ces vélos ? est-ce que la Ville s'en occupe ou ce sont les privés qui doivent subventionner des espaces de parcage ?

Réponse

La Ville et Velospot ont localisé des emplacements prioritaires pour installer des stations en fonction des quartiers et des potentiels. Ces emplacements font l'objet de mise à jour selon les évolutions des utilisateurs. Des entreprises privées peuvent demander à avoir une station près de chez eux, moyennant le versement d'une contribution annuelle qui donne cependant droit à un rabais pour leurs employés.

Remarque de la CEU : La réponse du Service est peu détaillée. Plus d'information aurait été souhaitée notamment sur la définition de la stratégie.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	601.3141	Entretien des routes / voies de communication	141

Question 25

Quels sont les travaux concernés par cette rubrique et leur état d'avancement ?

Concernant les modérations de trafic : quelles sont les mesures de modération de trafic et est-ce que ces mesures sont évaluées (zones 30 de nuit, piquets de modération sur pistes cyclables, etc...) ? Quels sont les retours (population, police, bruit...) ? Quelle est la marge d'appréciation de la commune par rapport aux directives supérieures (canton, Service mobilité, OFROU, etc.) ?

Réponse

La rubrique 601.3141 concerne exclusivement les frais de déneigement.

Les tests mis en œuvre pour le 30km/h nocturne ont effectivement été monitorés sous l'angle technique. Il n'y a pas de monitoring spécifique prévu sous l'angle de la population ou de la police hormis naturellement les retours citoyens ou de la PRVC.

La Ville de Sion applique les directrices, règlements et loi en matière de mobilité et suit les recommandations des différentes entités supracommunales dans la mesure de ses capacités financières et humaines.

Remarque de la CEU : La réponse n'est pas complète et manque de détails.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	601.3101	Matériel d'exploitation, fournitures	143

Question 26

Un amendement a été déposé par le Centre pour acheter des radars pédagogiques. Où sont ces radars dans la rubrique ?

Réponse

L'achat des radars pédagogiques de la rue des Casernes et de la rue du Rawyl a bel et bien été comptabilisé dans cette rubrique. L'achat de radars pédagogiques pour les autres rues de la Ville de Sion a été suspendu en raison de l'opposition déposée à l'encontre du 30km/h généralisé.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	602	Cours d'eau et canaux	144

Question 27

Comment expliquer la baisse des frais d'entretien de manière globale pour les frais d'entretien des canaux ?

Réponse

La section agriculture ainsi que la section direction des travaux étant en surcharge, elles n'ont pas pu établir les appels d'offre pour les entretiens des canaux. Ces deux services se sont concentrés sur d'autres tâches et ont préparé les soumissions pour des travaux à réaliser en 2023. Les travaux d'entretien du canal de Vissigen ont été annulés, puisque ce canal va être totalement revitalisé par Rhône 3 d'ici 2 à 3 ans.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	608.3130	Prestations des services de tiers	151

Question 28

Qu'est ce qui explique la baisse de cette rubrique ?

Réponse

Suite à la subite rupture de contrat entre EcoBois et GazEl au printemps 2021, le centre de compostage de PraBardy a repris dans l'urgence une partie des activités d'EcoBois afin de garantir l'alimentation en matière première de GazEl.

En 2022, les déchets verts collectés en porte-à-porte (~2'500 to) n'ont plus été acheminés à EcoBois pour traitement au tarif de 90.- la tonne mais ont été traités sur le site de PraBardy diminuant ainsi de 225'000.- les prestations facturées par EcoBois.

Remarque de la CEU : La CEU félicite les initiatives permettant de telles économies.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	608.4240	Taxes d'utilisation et de prestations de service	152

Question 29

Quelle taxe a diminué ? Détail des taxes.

Réponse

950'000.- avaient été budgétisés pour la collecte en conteneurs alors que seulement 850'000 ont pu être refacturés aux entreprises. Nous constatons que ce montant correspond aux produits de 2021 et qu'il est probable que les entreprises n'évacuent, via les services communaux, plus autant de déchets qu'avant le COVID.

Nous avons également budgétisé un revenu de 150'000.- pour l'introduction d'une vignette annuelle à apposer sur les conteneurs à déchets verts afin de financer partiellement (~50%) les frais de collecte porte-à-porte. Cette vignette n'a pas été introduite suite aux interpellations du Conseil général.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	608.4270	Amendes	152

Question 30

On constate une diminution par rapport au compte 2021. Est-ce qu'il y a eu moins de contrôles ou une meilleure gestion personnelle des tris ? combien y a-t-il eu d'amendes, et quel montant par infraction ?

Réponse

Plusieurs effets combinés ont conduit à une nette diminution des mandats de répression émis par la section de l'assainissement.

La salubrité aux abords des Ecopoints s'est nettement améliorée depuis la pose au début juin 2022 d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble des Ecopoints basée sur des pictogrammes visuels informant les usagers des déchets admis et non admis.

Suite au départ à la retraite, à la fin août 2022, de notre agent assermenté en charge du contrôle des conteneurs à roulette et semi-enterrés, nous avons dû former un nouvel agent.

Et pour finir, nous avons de plus en plus de peine à identifier les auteurs de dépôt illicite qui ne laissent pas volontiers leurs coordonnées sur les déchets jetés. Dans les faits, le dépôt de papiercartons ne respectant pas nos prescriptions se fait rare. La majorité de dépôts illicites comprennent des objets encombrants et des cabas remplis de corps creux en plastique sans possibilité d'identifier les auteurs.

Evolutions des amendes depuis 2019

Année	Nombre de mandats	Montant	Montant moyen
2019	894	105'650.-	118.-
2020	1142	125'600.-	110.-
2021	933	100'950.-	108.-
2022	611	72'500.-	119.-

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	600.5010	Routes / voies de communication	243

Question 31

Concernant la stratégie des pistes cyclables : d'où vient ce système de bornes ? est-ce qu'il y a un retour de la population ?

Concernant la liaison nord-sud secteur gare : où en sont les travaux (passerelles sous et/ou sur voies) ?

Réponse

Le système de borne provient de directives établies par les professionnels du vélo. Toutes les mesures de modération de trafic prises et réalisées par la Ville de Sion émanent de demandes citoyennes. A ce jour, à notre connaissance, elles sont jugées satisfaisantes.

La liaison nord-sud secteur gare est toujours à l'étude. Les projets doivent être compatibles avec l'exploitation de CFF Cargo, qui est un objet de discussion avec la Ville.

Remarques de la CEU : Concernant la liaison nord-sud, la CEU constate que les deux passerelles sont toujours en projet.

Concernant les mesures de modération de trafic, la CEU souhaite qu'il y ait une enquête ciblée auprès de la population sur les différents sites où ont été posés ces systèmes de bornes. Il semble qu'il y ait des nuisances (freinage-accélération) de la part des automobilistes, du danger pour les cyclistes (bloqués par le trafic), et des problèmes pour les TP en particulier lorsque la route est étroite.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	609.5030	Eau potable	246

Question 32

Concernant les réservoirs : où on en est avec le réservoir de Wolff et pourquoi l'investissement prévu n'a pas été effectué ?

Réponse

Nous attendons l'autorisation de construire pour le 30 juin 2023.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	610.5040	Parkings	246

Question 33

Qu'est qui est prévu dans les 10 prochaines années pour les parkings souterrains et places de parc en Ville ?

Réponse

En dehors du périmètre Ronquoz 21, aucun parking silo ou enterré n'est à l'ordre du jour. Dans les 10 ans à venir, les places de parc en voirie sont appelées à disparaître.

Remarque de la CEU : La CEU a pris note, lors de la séance avec le Président, que toute place de parc en surface sera remplacée par une place déjà existante dans un parking souterrain (y.c. Manor, Coop, etc.). L'objectif de la Ville étant de supprimer les parkings à l'extérieur. Toutefois, il semble important de garder quelques places accessibles en surface pour les personnes à mobilité réduite, etc.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.3130	Prestations de service de tiers	169

Question 34

La CEU souhaite des détails supplémentaires pour cette rubrique.

Réponse

Cette rubrique comprend les prestations de tiers pour l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Ville, soit pour 2022 :

° petits mandats d'étude avant l'ouverture de rubriques spécifiques,	31'883.40
° frais de surveillances et d'alarme,	48'039.40
° mandats de gestion des biens en régie immobilière,	94'085.60
° conciergerie externalisée,	44'142.90
° gestion et prestations effectuées par OIKEN	53'748.00

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	169

Question 35

Baisse de l'entretien dans les bâtiments : on constate de nombreux tags sur les bâtiments communaux. Pourquoi le budget n'a pas été complètement utilisé ? est-ce qu'on observe une augmentation de ces déprédations sur les bâtiments ?

Réponse

Il n'y a aucun relâchement d'attention, ni de baisse de budget, quant à l'entretien des bâtiments communaux. Le nombre de déprédations est cyclique, dépendant des auteurs et des moyens de répression policière. En effet, on assiste actuellement à une légère recrudescence de ces déprédations.

Sur les bâtiments communaux le nettoyage / effacement des tags est organisé directement par le service des Bâtiments & Constructions avec des entreprises spécialisées de nettoyage dans le cadre de sa mission d'entretien. Pour le reste, c'est la Voirie qui est en charge de ces missions d'entretien et de la coordination avec les privés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Investissements	701.6340	Subventions des entreprises publiques	253

Question 36

Est-il possible d'avoir un rapport/tableau des projets de la Ville et les subventions fournies par OIKEN ?

Réponse

Contribution fonds de transition énergétique			
Dica- stère	Objet	Nature des travaux / études	Fonds de transition
7	Bâtiment des Scorpions	Installation de PV	-38'468
8	Développement urbain Ronquoz 21	Etude énergétique	-16'155
9	Centre sportif de l'Ancien stand	Eclairage terrain synthétique	-65'773
TOTAUX			-120'396

En 2022, le fonds de transition énergétique constitué par OIKEN en faveur des communes partenaires a été utilisé à hauteur de 120'396 francs par la Ville de Sion. Ce fonds sert à cofinancer le 50% du coût des mesures liées à la transition énergétique.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Investissements	705.5040	Terrains bâtis	254

Question 37

Centre funéraire : est-ce que le montant de 150'000 frs pour changer les vitrages est correct (complément d'informations) ?

Réponse

Oui, le montant de 150'000.- est correct, il comprend également la réfection complète du bureau administratif de la zone entrée du Centre funéraire, soit :

- L'installation de stores extérieurs.
- Le remplacement de la distribution de chauffage.
- Les travaux de peinture et de réfection du sol.
- La reprise de l'installation électrique et informatique du bureau, ainsi que la création d'une deuxième poste de travail.
- Le remplacement de l'éclairage par des sources lumineuses leds.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Subventions	700.3637	Subventions aux personnes physiques	302

Question 38

Quelles mesures prend la Ville pour sensibiliser les propriétaires à l'existence des subventions pour la rénovation ? Notamment dans les rénovations d'immeubles extra-muros. Quel est le montant subventionné ? est-ce un pourcentage sur les frais de rénovation ? détail sur le nombre d'objets subventionnés et nombre de propriétaires concernés ?

Réponse

Le guichet virtuel du service des Bâtiments & Constructions comporte à présent une section « Patrimoine bâti », comme portail d'entrée sur les questions de subventionnement pour les rénovations intra- et extra-muros. L'accès à une information détaillée sera ainsi facilité. Récemment mis en œuvre, ce portail internet est cependant encore incomplet dans sa page d'accueil et va préciser la mission de cette nouvelle section dédiée au patrimoine. Les directives relatives à l'obtention de subventions, ainsi que la liste des travaux subventionnables, sont quant à elles déjà disponibles sur le site internet de la Ville à l'url :

o <https://www.sion.ch/rte/publikation/425893>

o <https://www.sion.ch/rte/publikation/425887>

Pour l'année 2022, les promesses de subventionnement octroyées par la Ville sont les suivantes :

o Intra-muros : 12 projets pour un montant total de Fr. 86'804.50

o Extra-muros : 8 projets pour un montant total de 47'295.70

Remarque de la CEU : La CEU encourage la Ville à faire plus de publicité pour encourager la population à faire des demandes pour obtenir ces subventions.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	850.3132	Honoraires experts et spécialistes	177

Question 39

Etudes sectorielles et thématiques : en quoi consistent les études et projets courants ?

Réponse

Toutes les études et procédures notamment en lien avec le PAZ / RCCZ (Uvrier ouest, Hôtel des Vignes, Les Iles, Capucins, révisions prioritaires et globales, RPU Turin-est, Platta) et des thématiques d'aménagement du territoire (Antennes de téléphonie, surfaces d'assolement, AcclimataSion, Plan canopée, etc.).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	852.3120	Achats d'eau et d'énergies	178

Question 40

Remarque positive sur l'économie d'énergie : comment cette économie a-t-elle été gérée vu la sécheresse de l'été ? et quelles ont été les actions pour diminuer ces coûts ?

Réponse

Un important travail est mené depuis plusieurs années pour intervenir sur les points d'eau et dissocier les compteurs d'arrosage et ceux des fontaines (importante taxe sur l'assainissement), réduire la consommation des fontaines, assainir les réseaux. Il faut par ailleurs observer que la période de facturation effective d'OIKEN peut varier car les points d'eau étant relevés manuellement, la facturation ne correspond pas à une année civile et des décalages se répercutent sur les comptes.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	854.3120	Achats d'eau et d'énergies	180

Question 41

Quelles ont été les actions pour arriver à cette économie ?

Réponse

Ces économies sont le résultat des mesures prises en éteignant l'éclairage patrimonial et en réduisant les périodes d'allumage de l'éclairage public, conformément aux préconisations de la Confédération et de la task-force du Valais romand, tout en poursuivant l'assainissement du parc existant (passage à la technologie LED).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	854.	Eclairage public	180

Question 42

Quelle est la stratégie de la Ville en termes d'éclairage public ? coupure nocturne ? éteindre l'éclairage des Châteaux pendant l'hiver ?

Réponse

Le Conseil municipal applique les recommandations de la Confédération et des Cantons, ainsi que les mesures spécifiques édictées par la task-force du Valais romand pour contenir les besoins en énergie. Ces mesures ont été récemment mises à jour tout en conservant l'essentiel des préconisations pour les mois à venir, notamment dans la réduction de l'éclairage. C'est la raison pour laquelle, la durée d'allumage de l'éclairage patrimonial a été réduite à 23h00 tout en étant rétablie et que les mesures d'économie autres ont été prorogées.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	856.3130	Prestations de service de tiers	181

Question 43

Est-ce que la commune continue d'acheter et mettre à disposition ces abonnements de cartes journalières ? Est-ce que les cartes invendues sont rachetées par les CFF ? Est-ce que cette politique va continuer malgré le changement de système des CFF avec les billets dégriffés ?

Réponse

La Ville de Sion achète et met à disposition annuellement 10 « cartes journalières » au quotidien. C'est le maximum possible pour une ville de cette population. Les cartes invendues ne font jamais l'objet d'une reprise par les CFF. Un nouveau système totalement changé va être mis en place dès le 1er janvier 2024. C'est toujours le guichet de la police municipale qui délivrera les cartes qui seront toujours accessibles aux seuls habitants de Sion mais il n'y aura plus de contingent communal mais un contingent national.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	860.3141	Entretien des routes / voies de communication	183

Question 44

Le montant d'entretien prévu a été peu utilisé. La CEU souhaite connaître le détail des travaux prévus.

Réponse

En effet, les travaux de goudronnage du tarmac au nord de l'aérogare ont été reportés. Nous attendons une expertise de l'OFAC.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	852.5040	Terrains bâtis	259

Question 45

Concernant la Place de la Planta : sur le budget de 400'000 prévu, seulement 164'000 sont utilisés ? pourquoi seulement ce montant utilisé ? Etat des lieux des projets liés : déplacement du kiosque, et du bistro, projet de l'Avenue de la Gare, etc.

Réponse

Les montants ont permis de poursuivre les études qui sont finalisées au stade du projet et seront très prochainement présentées au Conseil général en début d'automne. L'année 2022 a permis de mener des analyses thématiques et de préciser le projet. Il n'a dès lors pas été nécessaire de mobiliser des montants supplémentaires.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	854	Eclairage public	260

Question 46

Quelle est la stratégie d'éclairage des Châteaux ?

Réponse

Un projet de rénovation et requalification complet de l'éclairage devenu obsolète et particulièrement énergivore a été étudié et présenté / discuté avec les instances impliquées, d'une

part les propriétaires du site et d'autre part, les services cantonaux concernés. Plusieurs soirées de test ont été mises en œuvre et un dossier complet a été déposé en autorisation de construire auprès de la CCC. L'objectif reste d'offrir un éclairage patrimonial modernisé, mettant en valeur le patrimoine et les sites emblématiques de la Ville de Sion.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissements	856.6310	Subventions acquises du canton	260

Question 47

Il n'y a pas eu de subventions du canton, alors qu'il y a des projets liés à Agglo-Valais central. Pourquoi ?

Réponse

La décision, positive, de cofinancement par la Confédération des parcs à vélos (deuxième étape) n'est arrivée que ce printemps.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissements	856.5290	Autres immobilisations incorporelles	260

Question 48

Pouvez-vous nous donner des nouvelles du projet sur la rive droite du Rhône et liaison cyclable d'Uvrier ?

Réponse

De multiples coordinations avec plusieurs services cantonaux ont été réalisées pour faire avancer ce projet. La dynamique est positive et la situation est la suivante : le Canton va piloter la réalisation du tronçon complet reliant le Pont-du Rhône (Ste Marguerite), la passerelle de Vissigen, Batassé, la T9 et Uvrier. Le Canton prendra majoritairement à sa charge les coûts de cette infrastructure. La Ville réalisera la rénovation de la section Batassé – Pont bleu de l'A9 /sur la digue qui se connecte au chemin de la Clef-des-champs. Les dossiers en autorisation de construire sont en voie de finalisation et de mise en procédure (fin printemps / début été 2023). Un budget ad hoc sera proposé pour l'exécution en 2024.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Subventions	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	303

Question 49

Les différentes participations ponctuelles aux cadences augmentées pour les bus sédunois n'ont pas été utilisées, pourquoi ? Quelles sont les conditions demandées pour bénéficier de ces subventions ? Auquel cas, pourquoi les conditions n'ont pas été remplies ?

Réponse

Le Canton et la Confédération ont, au terme de la procédure TRV (transport régional voyageurs) décidé de prendre en charge les montants nécessaires à ces améliorations si bien que la Ville n'a pas eu à mobiliser le budget prévu.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Subventions	856.3637	Subventions aux personnes physiques	303

Question 50

Aide à l'achat de deux-roues : pourquoi les montants budgétisés n'ont pas été entièrement distribués ?

CFF-Uvrier. Pourquoi aucun montant n'est prévu au budget 2022 ?

Réponse

Les subventions pour les deux-roues ne sont octroyées que sur demandes et dans le cas précis, il n'y a pas eu épuisement du montant, faute de sollicitations.

Remarque de la CEU : La CEU propose qu'il y ait à nouveau un peu de publicité concernant les subventions possibles pour ces vélos.

D'autre part, la question concernant les CFF n'a pas reçu de réponse.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
9	Fonctionnement	902.3120	Achats d'eau et d'énergies	197

Question 51

Quel est le lien avec l'OPAM ? qu'est-ce que la nouvelle installation OPAM, signification et impact sur les économies d'énergie ?

Réponse

Il n'y a aucun lien direct entre cette ordonnance de mise aux normes OPAM - Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs – qui a trait au domaine de la sécurité et des thématiques de consommations énergétiques. Toutefois, la Municipalité a souhaité tirer parti de ces travaux exigés de remplacement de l'installation de chaud et de froid de la piscine et de la patinoire couvertes pour procéder à des optimisations énergétiques dans le cadre desdits travaux, qui génèrent visiblement certaines économies que nous pourrions vérifier avec du recul à trois ans.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
9	Investissements	901.5040	Terrains bâtis	267

Question 52

Concernant le centre sportif de l'Ancien Stand : qu'est ce qui a été fait pour 50'000 frs de plus par rapport au budget prévu ?

Réponse

Lors de l'excavation de toute la surface de la place sèche en vue du nouveau terrain synthétique, en collaboration avec le service concerné de l'Etat du Valais, nous avons découvert la présence de matériaux pollués qui ont dû être évacués, en partie, en décharge contrôlée avec une remise à niveau du terrain plus complexe (essai de plaques, remblais et grave plus technique que prévu, etc.).

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

L'examen des comptes 2022 a permis à la Commission d'Environnement et d'Urbanisme de débattre sur plusieurs thématiques et a suscité de nombreuses questions. Elle se permet de remarquer que des réponses plus complètes dans la brochure des comptes auraient pu éviter de demander certains compléments d'information.

De manière générale, les subventions cantonales arrivent souvent en retard occasionnant des variations sur les montants budgétisés.

Concernant les **économies d'énergie**, la CEU constate que des mesures ont été prises, liées notamment à la pénurie hivernale, tout particulièrement avec l'éclairage public. Ces mesures effectives ont engendré une diminution de la consommation.

Il faut noter cependant qu'une meilleure communication au sujet des différentes subventions accordées à la population pour l'acquisition des vélos électriques, la rénovation des bâtiments intra- et extra-muros, etc. permettrait sans doute d'accélérer une transition énergétique positivement.

Dans ce contexte, la CEU se réjouit d'ores et déjà d'examiner le futur règlement sur l'énergie qui sera proposé par la Ville.

Concernant la **mobilité**, de nombreuses questions subsistent quant aux ouvrages de sécurisation des cyclistes en zone 30. Selon la largeur des routes équipées de ces bornes, des conflits d'usage entre automobilistes, transports publics et cyclistes semblent nombreux et peinent à rassurer les utilisateurs de la petite reine. Aussi, un complément d'étude auprès de la population paraît indispensable avant d'étendre ce système à l'ensemble des périmètres de zone 30.

Du côté positif, il est à noter que dès l'été 2023, le projet du tronçon complet reliant le Pont-du-Rhône (Ste Marguerite), la passerelle de Vissigen, Batassé, la T9 et Uvrier devrait être mis en route, piloté par le Canton.

D'autre part, la CEU souligne les efforts effectués à PraBardy avec notamment la recherche de mesures permettant une diminution des coûts et des solutions pour garantir l'alimentation en matières premières de GazEl. Lors de la visite organisée par M. Marclay, les participants ont été surpris par la quantité de déchets plastiques et le travail conséquent et nécessaire pour le tri de ces déchets.

En conclusion, la Commission remercie le Président de la Ville, les Chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour le travail réalisé durant l'année 2022 et la bonne tenue des comptes 2022.

La Commission Environnement et Urbanisme a **accepté** les comptes 2022 de la Ville de Sion à l'unanimité des 10 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 6 juin 2023

Pour la Commission d'Environnement et d'Urbanisme

Fabien Kuchler

Le Président

Mireille Hofmann Jacquod

La Rapporteuse



Document de travail à l'usage du Conseil général

Liste des présences :

Nom	4 mai -1	4 mai -2	4 mai -3	30 mai	6 juin
Fabien Kuchler	X	X	X	X	X
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Michaël Bernhard	X	X	X	X	X
Julien Berthod	X	X	X	X	-
Lionel Gapany	X	X	X	X	X
Georges Lauener	X	X	X	X	X
Janique Luyet	X	X	X	X	X
François Meyer	X	X	X	X	X
Florian Micheloud	X	X	X	X	X
Annie Thiessoz Reynard	X	X	X	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général